



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2022-4-7

Préfecture PÉRIGORD-LIMOUSIN
 Communauté de communes PÉRIGORD-LIMOUSIN
 024-242400752-20220628-2022_4_7-08
 Recu le 06/07/2022
 Département de la Dordogne
 Publiée le 06/07/2022
 SÉANCE DU 28 JUIN 2022

Arrondissement de NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
St Martin de Fressengeas

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse :
10/06/2022

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 25
Pouvoirs : 8

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, FAUCHER Danielle, LAGARDE Bernadette, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DESSOLAS Frédéric, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FRANCOIS Philippe, GARNAUDIE Didier, GIBEAU Frédéric (suppléant de C. Bost) GIMENEZ Philippe, MEYNIER Paul, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, THOMAS Michel, VAURIAC Bernard

Absents et excusés et procurations : BANCHIERI Philippe (absent, pouvoir à Michel Augeix), BOST Claude (absent, remplacé pour son suppléant Frédéric Gibeau), DOBBELS Michel (absent, a donné pouvoir à Sylvie Bosredon Cournil), DEGLANE Christine (absente, a donné pouvoir à Bernadette Lagarde), ESCLAVARD Anne-Sophie (absente, a donné pouvoir à Frédéric Dutheil), FAYOL Stéphane (absent, a donné pouvoir à Raphaël Chipeaux), HYVOZ Isabelle (absente, a donné pouvoir à J.François Bost), MAGNE Muriel (absente, pouvoir à Philippe Gimenez), SAERENS Grégory (absent, a donné pouvoir à Jean-Louis Faye), COURNARIE Pascal, COUTURIER Pierre-Yves, FAURE Michèle, JUGE Jean-Claude,

Absents (à ce stade du Conseil) : PETIOT Tony,
M. Michel RANOUIL est désigné secrétaire de séance

Philippe BRUN arrive à la séance à 18h30 -

Admissions en non-valeur

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté sa délibération du 31/03/2022 pour l'admission des non-valeur suivantes :

budget concerné	montant à admettre en non-valeur	imputation
budget principal (service enfance)	313,49 €	c/6541
budget principal (service enfance)	240,40 €	c/6542 (créance éteinte)
budget annexe tourisme	147,31 €	c/6541

Concernant la 1^{ère} ligne 313.49 €, la dette s'élève aujourd'hui à 305.74 € (car il y a eu un paiement de 7.75 € depuis), il convient donc de modifier le montant.

Une nouvelle demande est également transmise par la Trésorerie pour 46.34 € (suite à un surendettement).

Il est demandé à la collectivité de prononcer des admissions en non-valeur (les pertes sur créances seront donc constatées par une dépense au compte 6541 – si la créance était recouvrée ultérieurement par un versement du redevable, elle serait constatée par une recette au compte 7714 – ou par une dépense au compte 6542 – si la créance est éteinte).

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 29 juin 2022
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20220628-2022_4_7-DE
Reçu le 06/07/2022
Publié le 06/07/2022

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PRONONCE l'admission en non-valeur les créances suivantes :**

budget concerné	montant à admettre en non-valeur	imputation	état de la demande
budget principal (service enfance)	305,74 (au lieu de 313,49 €)	c/6541	demande modifiée
budget principal (service enfance)	46,34 €	c/6542 (créance éteinte)	nouvelle demande

Les montants nécessaires seront prévus au budget.

- **AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.**

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Prefecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 29 juin 2022
Le Président,

Michel AUGEIX

